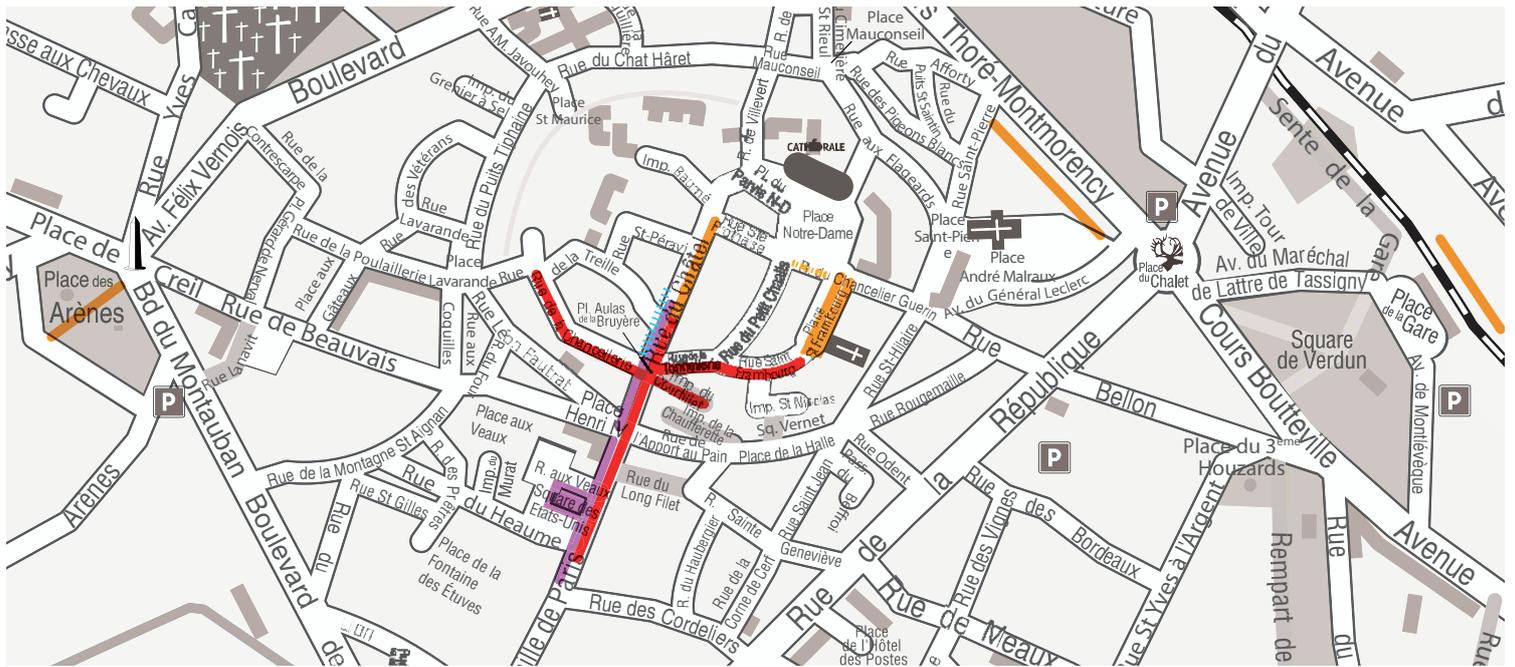


# INFORMATION TOURNAGE



Dans le cadre d'un tournage, nous vous informons de la mise en place d'arrêtés municipaux interdisant le stationnement de véhicules dans certaines rues du centre ville, voir plan ci-dessus.  
 Nous tenons à vous informer que la prise d'arrêté de neutralisation du stationnement entraînera le retrait des véhicules non nécessaires au tournage.

**INTERDICTION DE STATIONNEMENT**  
**MERCREDI 14 SEPTEMBRE 14H**  
**AU MARDI 20 SEPTEMBRE 18H**  
 Rue du Châtel du n°1 au n°20  
 selon arrêté n°379

**INTERDICTION DE STATIONNEMENT**  
**VENDREDI 16 SEPTEMBRE 14H**  
**AU LUNDI 19 SEPTEMBRE 23h30**  
 Square des Etats-Unis, rue Vieille de Paris du n°34 au n°62  
 selon arrêté n°378  
 Parking de la salle de l'Obélisque

**INTERDICTION DE STATIONNEMENT**  
**DIMANCHE 18 SEPTEMBRE dès 18h**  
**AU LUNDI 19 SEPTEMBRE 23h30**  
 Parking avenue Georges Clémenceau dans son entier, place Saint-Frambourg dans son entier, parking de l'ancienne gendarmerie dans son entier, rue du Châtel au croisement rue de la Treille à celui de la rue Sainte Prothaise, sur 3 places de stationnement à côté du restaurant Le Scaramouche, Place Notre-Dame, Place des Arènes (au niveau du chemin forestier)  
 selon arrêtés n°380 - 381 - 382 - 383 - 385

**CIRCULATION INTERDITE**  
**ZONE DE TOURNAGE**  
**LUNDI 19 SEPTEMBRE de 4h à 23h30**  
 Circulation interdite rue Châtel jusqu'au croisement avec la rue Sainte-Prothaise, rue de la chancellerie, rue de la tonnellerie, rue Saint Frambourg, impasse le Courtillet  
 Circulation interdite par intermittence rue Vieille de Paris  
 selon arrêté n°384

**A noter** que la société de production est autorisée à ventouser\* les places de stationnement mentionnées en fonction de ses besoins pendant son temps de présence.

**\*Ventouser** : terme cinématographique désignant l'appropriation des places dans la rue pour y permettre les stationnements des véhicules techniques pour les besoins du tournage.

**INFOS TUS >**  
**PERTURBATIONS SUIVANTES SUR LA LIGNE 3 :**  
 > Sens Debussy/ Zone commerciale Villevert : pas d'arrêt à la Mairie  
 > Sens Zone commerciale /Debussy : pas d'arrêt à la Mairie et à la Cathédrale  
 Les passagers se déplaceront sur l'arrêt de la Bibliothèque ou sur celui de Séraphine Louis, les plus proches.

**RAMASSAGE**  
**DES DÉCHETS VERTS,**  
**BACS JAUNE ET NOIR**  
**DIMANCHE 18 SEPTEMBRE 21H**  
 (centre ville)  
 à la place du lundi 19 septembre matin